

## COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 25 janvier 2010

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

**PRESENT(E)(S)** : M. BONNIN - M. DELOFFRE - Mme DELANOË - M. MICLARD - Mme POULAIN - M. DESREZ - Mme BONNIOU - M. BABOUR - M. COUDRAY - M. THOMAS - Mme JOUET – Mme LAVERGNE - Mme ABIVEN - Mme LOUIS - M. MUTSHE - Mme DEHOUX - Mme JOALLAND - M. DOMALAIN - Mme CARET - M. FOGLE

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS** : M. TRIBODET donne pouvoir à M. DELOFFRE jusqu'à son arrivée - M. GOALEC donne pouvoir à M. DESREZ - M. LHERMENIER donne pouvoir à M. BONNIN - M. GAUTIER donne pouvoir à Mme POULAIN - M. LEJEUNE donne pouvoir à M. FOGLE - Mme NICOLLE donne pouvoir à Mme LOUIS - Mme COURTET donne pouvoir à Mme JOALLAND - Mlle LE MOINE donne pouvoir à Mme DELANOË - M. COSTA-MAUDIEU donne pouvoir à Mme CARET

**ABSENT(E)(S)** : néant

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire fait savoir que 2 interventions seront évoquées en fin de séance, la 1<sup>ère</sup> par M. Deloffre sur le déroulement de la démarche ADDOU pour la future ZAC et la 2<sup>ème</sup> sur la création de la nouvelle association ACSIA (Association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile).



### ❶ AMENAGEMENT - URBANISME

- Piste cyclable Chartres de Bretagne / Bruz : demandes de subventions
- Travaux d'éclairage public rue du Callouët et liaison cyclable Chartres de Bretagne / Bruz : demande de subvention
- Opération les Potériats : rétrocession de terrain par Habitat 35
- Travaux de réseaux d'eaux pluviales : attribution de marché de travaux (information)

### ❷ FINANCES

- Ouverture de crédits avant l'adoption du budget 2010
- Participation des syndicats intercommunaux et de l'EHPAD aux charges administratives de la ville en 2010
- Demande de participation à l'acquisition d'un véhicule auprès du Syndicat Intercommunal d'assainissement « Val de Seiche et d'Ise »
- Salles municipales Victor Basch – Mairie ; Ferme des Peupliers ; Viviane à l'Espace Brocéliande : nouveau règlement d'utilisation, tarifs de location au 1er février 2010
- Subvention exceptionnelle à l'association « Cités Unies » – Solidarité Haïti

### ③ ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement du bail passé avec le département pour le Centre Départemental d'Action Sociale – rue Mme de Janzé
- Relocalisation du Trésor Public ZAC de la Conterie : acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Future d'Achèvement) d'un ensemble de bureaux de 415 m2 à construire par le groupe Launay
- Dissolution du Syndicat d'Electrification Rennes Sud Ouest et adhésion au SDE 35 – Opération d'ordre interne

### ④ PERSONNEL

- Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps d'emploi de deux adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe
- Passation d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour l'année 2010

### ⑤ ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

- Tarifs stage vacances de printemps, tarifs activités d'été, montant des arrhes pour le stage théâtre des vacances de février
- Règlement d'utilisation des locaux scolaires
- Rémunération journalière des animateurs vacataires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010

### ⑥ CULTURE

- Prise en charge des repas des agents de la médiathèque dans le cadre de spectacles en soirée

### ⑦ QUESTIONS DIVERSES



## AMENAGEMENT - URBANISME

### **Piste cyclable Chartres de Bretagne / Bruz : demandes de subventions – M. Desrez**

Dans le cadre du schéma directeur Vélos, la liaison n°72 reliant Chartres de Bretagne et Bruz concerne la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle d'environ 350 mètres pour le tronçon situé sur le territoire de la commune de Chartres de Bretagne ; celle-ci est située dans l'emprise de la route départementale n°44 et rejoint la rue du Callouët afin d'accéder au centre-ville.

M. Desrez rappelle que par délibération n°86/2008 du 22 septembre 2008, le Conseil Municipal a inscrit au titre des contrats de territoire le projet de réalisation d'une piste cyclable Bruz – Chartres de Bretagne.

Les travaux de réalisation de la piste cyclable, ont été évalués à 90 284, 88 € HT. se décomposant comme suit :

- Travaux de création de la piste cyclable : 61 670,70 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 28 614,18 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager les travaux de construction de la liaison cyclable n°72 reliant Bruz et Chartres de Bretagne courant 2010 simultanément avec la commune de Bruz,
- de solliciter les subventions afférentes à ces travaux notamment auprès de Rennes Métropole et du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'aménagement cyclable dans le cadre du contrat de territoire,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Travaux d'éclairage public rue du Callouët et liaison cyclable Chartres de Bretagne / Bruz : demande de subvention – M. Desrez**

Dans le cadre des travaux liés à la réalisation de la piste cyclable n°72 entre Chartres de Bretagne et Bruz, les travaux liés au prolongement de l'éclairage public de la rue du Callouët jusqu'à la route départementale n°44 et ceux liés à l'éclairage public de la piste cyclable, ont été évalués à 28 614,18 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la réalisation de ces travaux d'éclairage public courant 2010,
- de solliciter une subvention pour la réalisation de ces travaux auprès du Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille-et-Vilaine,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Opération les Potériats : rétrocession de terrains par Habitat 35 – M. Deloffre**

Monsieur Deloffre informe que par acte administratif en date du 30 octobre 2008, HABITAT 35 a acquis de la commune de Chartres de Bretagne un terrain, sis avenue de la Chaussairie et rue des Potériats, afin d'y aménager 14 logements locatifs sociaux.

Du fait de l'implantation du bâtiment et de localisation d'un mât d'éclairage public, HABITAT 35 propose de rétrocéder à la commune une bande de terrains localisée entre le trottoir et l'alignement du bâtiment portant sur les deux parcelles suivantes pour une surface globale de 10m<sup>2</sup> :

- une partie de la parcelle AP19 pour une surface de 6m<sup>2</sup>
- une partie de la parcelle AP20 pour une surface de 4m<sup>2</sup>.

Tous les frais inhérents à la rétrocession de cette bande de terrain, notamment les frais de géomètre, seront pris en charge par HABITAT 35. L'acte de vente constatant le transfert de propriété desdits terrains sera dressé en la forme administrative par les soins d'HABITAT 35.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- accepte la cession à titre gratuit par HABITAT 35 de partie des parcelles cadastrées AP19 et AP20 pour une surface globale de 10m<sup>2</sup>; les frais de géomètre et les frais d'acte étant à la charge d'HABITAT 35.
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents s'y référant.

### **Travaux de réseaux d'eaux pluviales : attribution du marché de travaux (information) – M. Desrez**

M. Desrez indique que la Ville de Chartres de Bretagne a engagé selon la procédure adaptée, une consultation préalable à la passation d'un marché de travaux, pour la création et la modification de réseaux d'eaux pluviales à Chartres de Bretagne, sur les secteurs suivants : rue de la Croix aux Potiers, rue de la Poterie, place de l'Auditoire, rue du Champ Dolent, et en options : Allée des tennis, RD34 écrêtage.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, hors options, et fixée par le maître d'ouvrage est de 132 000,00 € H.T. Dans le cadre de cette consultation, 28 dossiers ont été retirés. 6 plis sont parvenus dans les formes réglementaires, avant la date limite de remise des offres. L'entreprise pressentie et la mieux placée dans le cadre de cette consultation est l'entreprise MARC. Le montant du marché est actuellement en cours de finalisation.

M. Desrez rappelle que par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a accepté la passation d'une convention avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, pour la mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales et raccordement sur un bassin d'orage pour la route départementale n°34, avec une participation financière à hauteur de 50%.

M. le Maire précise que ces travaux vont être engagés concernent le réseau d'eaux pluviales à réaliser sur la RD 34 entre le complexe sportif et la halle des sports, avec la réalisation d'un bassin tampon. Ensuite, les eaux traverseront le rond point du Pôle Sud pour se diriger vers la Conterrie et la Seiche.

*« Ces travaux vont éviter de surcharger en eaux pluviales notre réseau communal par la traversée du complexe sportif vers la rue de la Croix aux Potiers. Nous avons engagé l'année dernière 50 000 € de travaux rue de la Garenne de Pan et au parc de loisirs pour améliorer notre réseau d'eaux pluviales. Il y a nécessité de se prémunir sur les risques désagréables encourus lors des pluies torrentielles. Je vous rappellerai que depuis 2008 nous avons connu 4 évènements de cet ordre et de 1997 à 2007, 1 seul ».*

### **ZAC Sud : démarche ADDOU – M. Deloffre**

M. Deloffre : *« Une 1<sup>ère</sup> réunion de concertation était prévue demain soir, en présence des conseillers de la commission et des personnes associées. L'AUDIAR nous a fait remarquer que la composition de cette commission n'était pas assez représentative, notamment de jeunes et de femmes. Après réflexion, il a été décidé de reporter d'une quinzaine de jours cette réunion. Le 1<sup>er</sup> atelier est fixé au mardi 9 février à l'Espace Brocéliande ».*

## FINANCES

### **Ouverture de crédits avant l'adoption du budget 2010 – M. le Maire**

Lorsque notre trésorerie est suffisante, nous avons la possibilité de rembourser partiellement et temporairement un emprunt réalisé auprès de la BFT (filiale du Crédit Agricole).

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de cet emprunt est de 462 436 €. Ce remboursement permet de réduire les frais financiers ; mais nous avons la nécessité de produire un mandat au compte 16449. Avant le vote du budget primitif 2010, la commission propose au Conseil Municipal de voter, tant en dépenses qu'en recettes, une somme de 460 000 € au compte 16449. Cette inscription sera reprise lors du budget primitif 2010.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette délibération.

### **Participation des syndicats intercommunaux et de l'EHPAD aux charges administratives de la ville en 2010 – M. le Maire**

Par délibération du 26 janvier 2009, le Conseil Municipal a fixé les modalités de participations aux charges administratives de la ville auprès des Syndicats Intercommunaux et de l'EHPAD pour l'année 2009. Pour 2010, la commission propose au Conseil Municipal seulement de modifier le décompte des emplois permanents en rapportant le total sur le nombre d'emplois permanents en équivalent temps plein travaillant dans chacune des structures :

Les autres modalités de participation restent inchangées. Pour la gestion budgétaire et comptable, la répartition de la charge salariale de l'agent en charge de ces missions, est définie en fonction des mandats et titres émis en 2009 (hormis le syndicat intercommunal pour la restauration).

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des participations pour chaque organisme.

Nature des fonctions	Réf.	S.I. Restauration	S.I. Musique et Danse	S.I. Asst		S.I. Piscine de la Conterie		EHPAD de la Poterie / Foyer de vie
				BPal	B asst individuel	BPal	B cafétéria	
Direction	%			50 %				
Prestations d'entretien	Forfait	472,50 €						
Maintenance technique des installations	%					20 %		
Gestion budgétaire et comptable	Nbre mandats / titres année 2009	50 %	418 (11,6 %)	643 (17,9 %)	93 (2,6 %)	1278 (35,6 %)	661 (18,4 %)	
Gestion ressources humaines	Nbre agents permanents en ETP au 1/1/2010	9,8 (4,9 %)	15,23 (7,6 %)	2 (1 %)		22,02 (11 %)	3 (1,5 %)	33,16 (16,5%)
Gestion administrative (secrétariat comité)	Forfait	2000 €	2000 €			2000 €		
Mise à disposition bureaux, matériels et logiciels	Forfait	2500 €	2500 €	2500 €		2500 €		

La commission propose d'approuver les modalités de participations des syndicats et de l'EHPAD de la Poterie pour l'année 2010 suivant le tableau ci-dessous :

<b>Nom des syndicats et établissements</b>	<b>Nom du budget</b>	<b>Participations aux charges salariales</b>	<b>Participations forfaitaires</b>	<b>Total</b>
SI Restauration	Principal	20 627,50	2 500,00	23 127,50
SI Musique et Danse J. Wiener	Principal	14 208,00	2 500,00	16 708,00
SI Assainissement Val de Seiche et d'Ise	Principal	43 147,00	2 500,00	45 647,00
	BA SPANC	200,12	0	200,12
SI Piscine Conterrie	Principal	34 658,00	2 500,00	37 158,00
	BA Cafétéria	9 337,00	0	9 337,00
EHPAD	Principal	13 965,00	0	13 965,00
	BA Foyer de vie	1 710,00	0	1 710,00
<b>TOTAL</b>		<b>137 852,62</b>	<b>10 000,00</b>	<b>147 852,62</b>

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables aux participations sollicitées, et autorisent M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

### **Demande de participation à l'acquisition d'un véhicule auprès du Syndicat Intercommunal d'assainissement « Val de Seiche et d'Ise » - M. le Maire**

Un véhicule de service a été acheté pour le directeur du pôle aménagement et urbanisme qui exerce également à mi-temps au syndicat « Val de Seiche et d'Ise » les fonctions de direction.

La commission propose de solliciter une participation auprès du syndicat intercommunal « Val de Seiche et d'Ise » égale à 50 % du coût hors taxe de l'acquisition soit 4 400 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition.

**Salles municipales Victor Basch – Mairie ; Ferme des Peupliers ; Viviane à l'Espace Brocéliande : nouveau règlement d'utilisation, tarifs de location au 1<sup>er</sup> février 2010 – Mme Delanoë**

Les services ont constaté des difficultés lors de locations le week end notamment à la Ferme des Peupliers, lorsque ces salles étaient réservées par 3 ménages différents (vendredi, samedi, dimanche).

Ce constat était fait également lorsqu'il y avait 2 réservations dans le week end.

Aussi il est proposé à la commission de limiter à 2 locations maximum la réservation de ces salles entre le vendredi et le dimanche.

Il est proposé également de mettre en place un état des lieux contradictoire, avant et après toutes les locations, par un personnel de service.

Pour éviter les dédits des dernières semaines, il est proposé de remplacer le chèque de caution par le paiement d'arrhes, lors de la signature de la réservation. Cette somme ne pourra être restituée que dans le cadre d'une annulation exceptionnelle.

En cas de non respect des consignes mentionnées dans le règlement (nettoyage, rangement...), constaté lors de l'état des lieux contradictoire, un forfait de 85 € sera facturé au bénéficiaire de la location.

La commission propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les nouveaux tarifs de location de ces 3 salles avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010, suivant les tableaux ci-dessous,
- d'approuver les nouveaux règlements de location pour chacune des salles.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ces propositions.

**SALLE VICTOR BASCH**

<b>Tarifs 2010</b>	<i>Sans Cuisine</i>			<i>Avec Cuisine</i>			
	<i>½ Journée de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h</i>	<i>Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1h</i>	<i>Journée + soirée</i>	<i>½ Journée de 8h30 à 12h30 ou de 14h à 17h</i>	<i>Journée de 8h à 17h ou soirée de 17h à 1h</i>	<i>Journée + soirée</i>	<i>Forfait vaisselle par 40 couverts</i>
<i>- Associations Chartraines ou de communes voisines (statut de l'association à Chartres), Vin d'honneur - Collège de Chartres</i>	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>	<i>24,50 €</i>	<i>50,00 €</i>	<i>15,20 €</i>	

- Entreprises et Comités d'entreprise Chartrains; réunions politiques - Associations sportives et amicales du personnel d'entreprises Chartraines - Syndicats ou autres organisations d'entreprises Chartrains	gratuit	32,50 €	57,60 €	15,20 €
- Associations Chartraines ou non Chartraines à but lucratif (avec entrées payantes) - Syndics	57,60 €	72,00 €	115,20 €	15,20 €
- Associations* ou syndicats départementaux ou régionaux - Entreprises et comités d'entreprises extérieurs à Chartres - Associations* nationales	72,00 €	100,00 €	150,00 €	15,20 €

\* Association loi 1901 déclarée à la Préfecture

## SALLE FERME DES PEUPLIERS

<b>Tarifs 2010</b>	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h le matin au jour suivant 9h le matin sans repas	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h le matin au jour suivant 9h le matin avec repas	Par jour le vendredi, veille de jours fériés et jours fériés de 9h le matin au jour suivant 9 h le matin	Forfait week-end du samedi 9h le matin au lundi 9h le matin
Chartrains, Associations ou Entreprises chartraines	74,20 €	102,00 €	129,90 €	222,70 €
Non Chartrains, Traiteurs chartrains dans le cadre de leur profession	143,90 €	211,15 €	278,30 €	445,40 €

## SALLE VIVIANE et BAR DES CHEVALIERS

<b>Tarifs 2010</b>	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 21h sans cuisine	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 21h avec cuisine	Par jour le vendredi et veille de jours fériés de 9h à 1h	Jours fériés (du lundi au jeudi) de 9h à 22h	Forfait week-end samedi de 9h à 1h et dimanche de 8h à 22h
Chartrains	114,30 €	137,25 €	183,20 €	160,10 €	274,50 €
Associations ou Entreprises chartraines	137,25 €	183,00 €	217,30 €	194,50 €	354,65 €
Non chartrains, Traiteurs chartrains dans le cadre de leur profession	228,80 €	274,50 €	343,10 €	297,40 €	411,70 €

### **Subvention exceptionnelle à l'association « Cités Unies » – Solidarité Haïti – M. le Maire**

Le peuple haïtien a été dramatiquement touché lors du séisme du mardi 12 janvier dernier.

Aussi M. le Maire propose de voter une subvention à l'association « Cités Unies » - Solidarité Haïti d'un montant de 2 000 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent une subvention au titre de l'aide humanitaire de 2 000 €, et autorisent M. le Maire à mandater la somme correspondante.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Renouvellement du bail passé avec le département pour le Centre Départemental d'Action Sociale – rue Mme de Janzé – M. le Maire**

Le bail passé entre la ville et le département d'Ille et Vilaine pour le Centre Départemental d'Action Sociale dit Centre Jean Jaurès, situé rue Madame de Janzé a pris fin le 30 octobre 2009.

A la demande des services du CDAS, et suite à la libération des bureaux au 1<sup>er</sup> étage mis à disposition à la Fédération Espérance, il a été procédé à une restructuration et redistribution des locaux du rez de chaussée et de l'étage entre les services de la ville et du département. Ces travaux ont commencé en mai 2009 et ont été achevés à la fin de la même année.

La nouvelle surface occupée par les services sociaux du département depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009 est de 926,34 m<sup>2</sup>. La précédente était de 915,60 m<sup>2</sup>.

La commission de renouveler le bail pour une durée de 9 ans soit pour la période du 1/11/2009 au 30/10/2018 et de fixer le loyer annuel à **116 135,64 €**.

Les autres clauses du précédent bail seront reprises à savoir la révision triennale du loyer en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers, la récupération des charges auprès du locataire au prorata de la surface occupée notamment les dépenses de chauffage et d'éclairage, d'eau, d'assainissement, la maintenance de la porte automatique et des extincteurs...ainsi que toutes les taxes locatives.

M. le Maire : « *Après concertation avec Mme Courtet et Mme Jouet je vais proposer une visite inaugurale au mois d'avril prochain* ».

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables au renouvellement du bail aux conditions ci-dessus, et autorisent M. le Maire à signer le bail correspondant.

### **Relocalisation du Trésor Public ZAC de la Conterie : acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Future d'Achèvement) d'un ensemble de bureaux de 415 m<sup>2</sup> à construire par le groupe Launay – M. le Maire**

En 2005, le Trésorier Payeur Général (TPG) sollicitait la ville pour agrandir les bureaux actuels de la trésorerie et porter la surface à environ 350 m<sup>2</sup> dans le cadre d'une réorganisation départementale des trésoreries, qui doublait le périmètre de compétences des bureaux de Chartres de Bretagne à compter de 2007.

D'un commun accord avec les services de l'Etat il a été décidé d'installer des cellules modulaires attenantes aux bureaux actuels. Cette installation a été réalisée courant hiver 2006/2007. Elle avait un caractère provisoire.

Une relocalisation du centre des finances publiques a été acceptée par Monsieur le TPG à la ZAC de la Conterie en mars 2009.

La surface de bureaux sollicitée par l'Etat est de 415 m<sup>2</sup>. Le groupe Launay, maître d'ouvrage de la ZAC de la Conterie propose de construire pour le compte de la ville un bâtiment à usage de bureaux sur 2 niveaux et de vendre sous la forme d'une VEFA :

- un plateau au rez de chaussée du dit bâtiment d'une surface utile d'environ 415 m<sup>2</sup>,
- 15 places de stationnement extérieures privatives.

Le prix de vente proposé est de 1686 € hors taxe le m<sup>2</sup> soit, pour une surface de 415 m<sup>2</sup>, **un prix de vente hors taxe de 699 690 €**.

La commission propose au Conseil Municipal :

- d'accepter le principe d'une acquisition sous la forme VEFA de bureaux pour la trésorerie auprès du groupe Launay, aux conditions financières ci-dessus,
- de solliciter pour cette opération une subvention de l'Etat au titre de la DDR (Dotation Développement Rural),
- d'assujettir cette opération à la TVA au titre de l'article 660-2 du Code Général des Impôts pour les locations à titre onéreux de locaux nus à usage professionnel, qui permettra une inscription budgétaire hors taxe,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ces propositions.

### **Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) Rennes Sud Ouest – Dissolution du SIE Rennes Sud Ouest et adhésion au SDE 35 – Opération d'ordre interne – M. Maire**

Par délibération du 28 septembre 2009, la commune de Chartres de Bretagne a approuvé la dissolution du syndicat d'électrification de Rennes Sud Ouest.

Dans ce cadre l'actif et le passif seront redistribués aux communes. La répartition du patrimoine revenant à la commune de Chartres de Bretagne et la mise à disposition au nouveau syndicat mixte départemental d'électrification portent sur un montant global de 654 261,36 €.

La longueur du réseau électrique sur la commune est le suivant :

- réseau HTA (haute tension) : 26 473,55 mètres
- réseau BT (basse tension) : 56 979,00 mètres
- TOTAL : 83 452,55 mètres

La commission propose au Conseil Municipal d'autoriser la trésorerie de Chartres de Bretagne à procéder aux opérations d'ordre interne.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent cette délibération.

### **Création de la nouvelle association ACSIA (Association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile)**

M. le Maire : « *Le 16 décembre 2009, les élus des collectivités des sites d'industrie automobile ont décidé de s'organiser en association. M. Moscovici, Député et Président de la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard a été nommé Président et je suis le Président exécutif de cette association.*

*Les objectifs de cette association sont les suivants :*

- *Constituer un réseau d'échanges et de coopération entre les territoires avec tous les acteurs de la filière automobile Les collectivités doivent être en contact avec les pouvoirs publics, l'Etat e l'Europe. Car c'est à cette échelle que se décident les stratégies industrielles, les règlementations et les normes environnementales.*

- Renforcer la capacité d'organisation des élus pour s'affirmer collectivement en qualité d'interlocuteurs obligés et reconnus des pouvoirs publics et des constructeurs eux-mêmes.
- Doter les territoires de moyens d'audits, de réflexions et de prospectives pour comprendre les enjeux et anticiper l'évolution des mobilités.

Mon secrétariat vous a adressé récemment un dossier de presse complet sur cette association ».

## PERSONNEL

### **Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps d'emploi de deux adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe – M. Coudray**

La commission propose au Conseil Municipal d'augmenter la durée de travail de deux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe du service hygiène-restauration, et de porter le temps de travail de 32h00 et 34h00 à un temps complet de 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition et le nouveau tableau des effectifs.

### **Passation d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour l'année 2010 – M. Coudray**

Pour aider à la réalisation du plan « bio-masse » la commission propose au Conseil Municipal de passer un Contrat d'Unique d'Insertion (ancienne appellation CAE « Passerelle ») d'une durée d'un an à compter de janvier 2010.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables à la passation d'un contrat CUI, et autorisent M. le Maire à le signer.

Mme Jouet fait connaître sa satisfaction pour la signature de ce contrat aidé. Ces nouveaux contrats uniques d'insertion dit CUI doivent permettre au salarié de retrouver un emploi pérenne dans le secteur privé de l'économie et acquérir une expérience professionnelle. Elle remercie les agents (tuteurs) qui assument le suivi de ces salariés stagiaires. Elle encourage le Conseil Municipal à continuer cette politique d'insertion.

## ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

### **Tarifs stage vacances de printemps, tarifs activités d'été, montant des arrhes pour le stage théâtre des vacances de février – Mme Delanoë et Mme Bonniou**

La commission propose de fixer les participations des familles chartraines et non chartraines ainsi que le montant des arrhes pour les animations ci-après (voir tableaux).

#### ***Vacances de printemps – Musique et danse urbaines***

<b>Lieu</b>	Chartres de Bretagne
<b>Durée</b>	5 jours
<b>Public</b>	11-17 ans
<b>Partenaire</b>	Ecole de musique et de danse Jean Wiener
<b>Activités principales</b>	musique et danse urbaine
<b>Tarif de base pour les Chartrains (€)</b>	13,50 € / jour
<b>Tarif pour les non Chartrains (€)</b>	17,50 € / jour
<b>Arrhes (€)</b>	25 €

***Vacances d'hiver – Stage théâtre 11/15 ans***

Arrhes : 25 €

### *Animations d'été*

	Séjours courts des accueils de loisirs			Séjours longs		Créa' Sport*Juillet
	Poney-Loisirs	Les 5 sens	La Vicomté	Escale à Belle Ile	Là-haut sur la montagne	
Lieu	Orgères	Guipry	La Richardais	Sauzon (Belle Ile en Mer)	Guchen (Hutes Pyrénées)	Chartres de Bretagne
Durée	2 nuits/3 jours	4 nuits/5jours	4 nuits/5 jours	7nuits/8 jours	12 nuits/12 jours	inscription à la semaine, du lundi au vendredi
Public	4-6 ans	6-9 ans	9-12 ans	11-14 ans	14-17 ans	11-14 ans
Activités principales	équitation	activités de la ferme	activités nautiques	activités nautiques et équestres	activités de montagne	sports, jeux de plein air, créativité, décoration, bricolage, cuisine
Tarif de base pour les Chartrains (€)	64	113	116	263	364	12,90
Tarif pour les non Chartrains (€)	79	134	138	317	422	18,20
Arrhes (€)	25	45	50	80	100	5,00

\* tarif à la journée

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent l'ensemble de ces tarifs.

### **Règlement d'utilisation des locaux scolaires – Mme Delanoë**

La commission propose d'adopter le règlement d'utilisation des établissements scolaires et de leurs équipements ci-annexé.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ce règlement.

### ***Arrivée de M. Tribodet***

### **Rémunération journalière des animateurs vacataires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 – Mme Bonniou**

La commission propose d'augmenter ces rémunérations de 2,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2010 suivant le tableau ci-dessous :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Animateur non titulaire du BAFA ou équivalent	44,99 €	46,11 €
Animateur titulaire du BAFA ou équivalent	49,42 €	50,65 €
Directeur adjoint	53,33 €	54,66 €
Directeur	61,69 €	63,23 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ces rémunérations.

## CULTURE

### **Prise en charge des repas des agents de la médiathèque dans le cadre de spectacles en soirée – M. Babour**

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la médiathèque organise de manière ponctuelle des spectacles et signe des contrats de cession de droits de représentation.

Ces contrats prévoient dans la clause « obligations » que l'organisateur mette à disposition du personnel pour l'installation, le service, l'accueil, la sécurité, le transport.

Compte tenu de ces nécessités imposées par les contrats, la commission propose au Conseil Municipal de prendre en charge les repas des agents de la médiathèque selon les mêmes modalités que les agents du Centre Culturel (plateaux repas, cafétéria la Conterie...).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette délibération.

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.***